

## LE PROLONGEMENT DU CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE EUROPÉEN À L'ENTRÉE DU PARLEMENT EUROPÉEN EST RIDICULE

*Par Michèle Rivasi, eurodéputée  
 et coprésidente de la délégation française VERTS/ALE*



**Le 7 mars 2022, le bureau du Parlement européen a décidé de maintenir l'obligation de présenter un certificat COVID numérique de l'UE pour accéder aux locaux du Parlement sur ses trois lieux de travail : à Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg. Cette décision, valable jusqu'au 10 avril 2022, a été prise à l'unanimité des groupes politiques. Tous sauf un : le groupe des Verts/ALE. Seul groupe politique à s'être opposé le 27 octobre 2021 à la mise en place du Certificat Covid Numérique UE à l'entrée du parlement pour l'ensemble de son personnel, il a émis ses réserves sur la nécessité et la proportionnalité de cette mesure, prise contre l'avis des représentants du personnel.**

Cette décision est surprenante à plus d'un titre. Elle a été prise alors que plusieurs pays européens, dont la Belgique, le 7 mars, et la France, le 14 mars, ont décidé d'annuler ou de suspendre le recours au pass sanitaire dans la vie quotidienne. Elle a également été prise alors que d'autres institutions européennes, dont le Conseil de l'UE ou la Cour de Justice européenne, ont également décidé de suspendre le recours au pass sanitaire.

Pourquoi tant de zèle sanitaire au Parlement européen ? Faut-il y voir une relation avec la proposition de la Commission de prolonger le recours au certificat COVID numérique jusqu'en juin 2023 ? Où est l'urgence alors que le recours au certificat numérique se réduit dans l'UE ?

*Michèle Rivasi : « Ce certificat numérique, outre renforcer les préoccupations des citoyens sur la traçabilité et la remise en cause du secret médical, repose sur des présupposés scientifiques erronés. Le recours massif au pass dans les pays de l'UE par exemple n'a pas empêché le nombre de contaminations de monter en flèche en décembre ou en janvier dernier. Ce système a prouvé son inefficacité sanitaire, et donc son inutilité. En même temps, présenté comme le mécanisme garantissant la liberté de circulation aux citoyens européens lors de son instauration, le Certificat numérique européen a échoué à remplir son objectif à partir du moment où les pays individuels ont imposé des pass vaccinaux pour les voyages internes dans leurs territoires, supprimant ainsi la validité des certificats européens de test. Aujourd'hui, à partir du moment où plusieurs pays européens et d'autres institutions européennes font machine arrière, il n'y a plus de justification politique possible. Arrêtons d'embêter les gens avec un système qui ne marche pas, source d'un faux sentiment de sécurité, mais qui pose en revanche de vrais risques de surveillance numérique. »*